



LA SENTINELLE

Numéro 2

Juillet 2015



L'actu du groupe



COMITE DE GROUPE DU 24 JUIN

Les petites phrases « choc » du Directeur Général !!!

« 2015 est donc une année consacrée à une réflexion sur l'avenir du groupe dès lors que les fondamentaux sont restaurés. »

« A ce jour, GROUPAMA a la taille critique sur son marché domestique. Pour autant la concentration du secteur n'est pas terminée et c'est du à solvabilité 2. Groupama peut devenir un élément incontournable de la concentration sur le secteur mutualiste. Le groupe a retrouvé toute sa place dans le monde mutualiste de par son adhésion au GEMA. Thierry MARTEL était invité à intervenir à la tribune de la FNMF, ce qui démontre que GROUPAMA est reconnu comme entreprise mutualiste à part entière. »

Groupama peut donc contribuer au renforcement du monde mutualiste. »

« Au niveau de l'emploi, Thierry MARTEL indique qu'il n'est pas dans une logique de réduction absolue des emplois, pour autant, il considère que conserver des emplois qui détruisent de la valeur met l'entreprise en péril. Il faut selon lui arrêter de subventionner des personnes qui ne contribuent pas à la réussite du groupe. L'emploi ne sera pas réduit si les entreprises créent de la rentabilité et du développement. »

En avant toute pour une mise en commun de moyens (et plus si affinité) avec d'autres groupes mutualistes. En avant toute à plus de productivité et à moins de qualité de vie au travail !!!

Dans ce numéro :

L'actu du groupe Négos nationales	1
Saisine CNI	2
América's cup	
Condamnation de GGVIE GGE et le contrat de générations	3
49-3 arme de destruction massive	3
SMS attention danger Contacts	4



Négociations et commissions nationales

Commission Diversité : l'avenant à l'accord actuel est ouvert à la signature des organisations syndicales.

Il offre des avancées pour les personnes en situation de handicap, pour les aidants familiaux et permet désormais le don de jours par des salariés

rencontrant des situations familiales graves.

Commission Qualité de Vie au Travail :

Poursuite des travaux sur les technologies de l'information et de la communication, les organisations syndi-

cales sont invitées à faire part de leurs priorités à la Direction, Pour la CGT ces priorités s'inscrivent dans une démarche de lutte contre les risques psychosociaux et les troubles musculo-squelettiques.

L'information des salariés quant aux risques juridiques apparait également nécessaire.



INDEMNITES DE RUPTURE CONVENTIONNELLE LA CGT DEMANDE LA TENUE D'UNE CNI

Certaines entités de l'UDSG, réécrivent le droit et octroie aux salariés qui souhaitent partir dans le cadre d'une rupture conventionnelle, une indemnité basée sur les indemnités de licenciement de la convention collective FFSA.

Or, la législation en vigueur, la jurisprudence et l'accord national interprofessionnel étendu du 11 janvier 2008 indique que l'indemnité de rupture conventionnelle ne peut être inférieure à l'indemnité légale de licenciement ou à

l'indemnité conventionnelle si elle est plus favorable.

Les Directions au sein de l'UDSG considèrent que l'ANG n'est pas une convention !

Or la définition d'une convention en droit est la suivante :

« En droit privé, la convention est un accord de volontés destinée à produire des effets de droit. »

En conséquence la CGT estime que les indemnités de rupture conventionnelle

ne peuvent être inférieures aux indemnités de licenciement prévues dans l'ANG.

En cas d'échec de la CNI, la CGT décidera si elle poursuit son action devant les juridictions ou si elle se porte partie intervenante dans les actions prud'homales



DE L'ARGENT IL Y EN A POUR L'AMERICA'S CUP MAIS PAS POUR LES SALARIES!!!!

America's Cup : Franck Cammas, Michel Desjoyeaux, Olivier de Ker-sauzon seront aux Bermudes en 2017 avec Groupama Team France

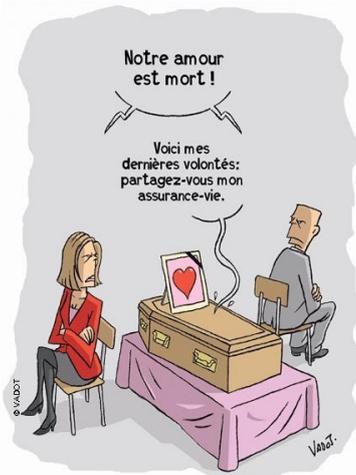
Grâce à Groupama, l'équipe française disposera de 5 millions d'euros par an jusqu'à la 35e Coupe en 2017 soit 15 millions sur trois ans.



LA CONSCIENCE PROFESSIONNELLE DES SALARIES DU GROUPE N'EST PLUS A DEMONTRER, MAIS A FORCE DE NE PAS ETRE RECONNUS ILS POURRAIENT BAISSER LES BRAS



L'actualité des entités parue dans la presse



La commission des sanctions de l'ACPR a condamné Groupama Gan Vie pour des négligences sur l'identification de titulaires de contrats d'assurance vie décédés. La sanction s'élève à 3 millions d'euros.

Il est reproché à Groupama Gan Vie d'une part, de n'avoir pas respecté son obligation d'identifier les assurés décédés et d'autre part, de n'avoir pas respecté une mise en demeure datant de 2013.

Groupama Gan Vie est donc : CONDAMNÉ POUR NE PAS AVOIR PRIS EN COMPTE LES TEMPORAIRES DÉCÈS ... ET LES PRÉNOMS COMPOSÉS .

Groupama Gan Vie, qui ne souhaite pas faire de commentaires, n'a cependant pas lésiné sur les moyens. En 2015, Groupama Gan Vie va consacrer un budget de 8 millions d'euros au traitement de la déshérence.

BREVES DE CAISSES

GGE - Bilan 2014 de l'accord relatif au contrat de génération

Sonnez trompettes ! Un an avant le terme de l'accord « contrat de génération », l'objectif d'embauches de jeunes de moins de 26 ans que s'est fixé la direction de Groupama Grand Est est atteint !

70 jeunes embauchés contre 50 prévus au fil des trois ans que dure l'accord... sauf que les moins de 26 ans ne constituent toujours que 4% des effectifs, comme en 2013, moins qu'en 2012 et qu'en 2011. Rappelons que la moyenne dans les entreprises d'assurance flirte avec les 6%.

A l'évidence, à Groupama Grand Est, on n'embauche des jeunes que pour remplacer d'autres jeunes partis brouter une herbe plus verte ailleurs.

A l'autre bout de la pyramide des âges, les dispositifs spécifiques mis en place pour les séniors (passage à temps partiel, mobilité des salariés travaillant sur des plateformes téléphoniques) ont été si peu incitatifs qu'ils n'ont intéressé... personne !



BREVES SOCIALES : VALLS MACRON FAUSSEURS DU DROIT DU TRAVAIL

16 juin 2015 : la démocratie en danger par recours à l'article 49-3.

En effet une fois encore Manuel VALLS a utilisé cette disposition pour éviter le débat dans l'hémicycle sur la Loi Macron.

SCANDALEUX!!!

La loi MACRON est le plus grand recul des acquis sociaux depuis la dernière guerre mondiale.



**COLLECTIF NATIONAL CGT
UDSG GROUPAMA**

Téléphone : 01 70 94 26 95
Télécopie : 01 70 94 04 32
Messagerie : sig.cgt@groupama.com

► **Toujours là pour l'action,
Actif ! Revendicatif ! Rebelle !**

LA MUTUELLE ET SES SALARIES

Une mutuelle, à la faveur des efforts de ses salariés
De quelques PDV et de l'aide des autorités,
S'étant mis à couvert, et sauvée du trépas,
De sa chute la gouvernance semblant être en faute,
Le Conseil en change donc. Mais la mutuelle moins en danger
Malmène à nouveau ses salariés; ingratitude extrême;
De la perte de savoir, de la fuite des « sachants »
Elle s'étiolera alors qu'en son pays elle était Reine.
Le conseil naïf s'étonnera de ce dur châtement :
Etonnement ingrat, qui ne dure qu'un instant.
La nouvelle gouvernance des salariés en fait curée
Et la mutuelle centenaire à d'autres finira adossée
Vraie image de ceux qui dédaignent leurs salariés
Grâce à qui, ils ont été préservés.

Jeannette du Rû

L'actu juridique

La Cour de cassation vient de juger que les SMS en-



voisés et reçus depuis un téléphone portable professionnel sont présumés avoir un caractère professionnel, de sorte que l'employeur est en droit de les consulter hors de la présence de l'intéressé, sauf s'ils sont identifiés comme « personnels ».



**J'AGIS
JE M'ENGAGE
JE ME SYNDIQUE!**

**UNE QUESTION? UNE INFO?
PAS D'HESITATION CONTACTEZ**

**RETROUVEZ NOUS SUR LE
WEB :
WWW.CGTGROUPAMA.FR**

Christophe CAULLET	Tours	06 32 65 56 02
Thierry DUVERNAY	Puteaux	01 70 94 26 95
Gérard EPOULET	Niort	05 49 28 73 30
Alban GAYRAL	Noisy	01 49 31 25 84
Philippe GORET	Gentilly	06 84 77 97 04
Joëlle LAIGNAUD	Noisy	01 49 31 35 52
Michaël LABLANCHE	La Rochefoucault	05 45 62 05 32
Nadia MASSON	Gentilly	01 49 12 29 39
Alain MICHON	Noisy	01 49 31 34 29
François ROSEC	Niort	05 49 28 65 77
Hervé ROUX	Chaumont	03 25 30 65 35
Renée Lise TALBOT	Noisy	01 49 31 30 40
Eric YORDEY	Schiltigheim	03 88 19 47 07